

<https://ugtg.org/spip.php?article1902>



Déclaration de L'UGTG Pôle Emploi sur la gestion des emplois d'avenir par la direction du Pôle emploi



Date de mise en ligne mardi 27 novembre 2012
**Guadeloupe : Pa lésé yo kaka
an ma la !**

- La Centrale UGTG -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le mardi 30 octobre 2012, la région Guadeloupe signait en grande pompe à Matignon une des 30 conventions d'engagements avec l'état pour l'embauche de jeunes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir : « de 250 à 300 jeunes d'ici 2013 » (sic) ; « dont 50 avant le 31 décembre 2012 ».

Contrairement aux autres, la convention d'engagement signée entre l'état et la région Guadeloupe ne mentionne pas une seule fois le Pôle Emploi, ni la Mission Locale, ni le Cap Emploi. Un oubli, sans doute...

18 jours plus tard, soit *le vendredi 16 novembre* la présidente de région de région adressait un courrier par voie postale à « Monsieur le directeur de Pôle Emploi - Desmarais - 97100 Basse-Terre » (sic) pour l'informer de son souhait que lui soit « proposée, *avant le 20 novembre 2012*, 3 candidats par offre d'emploi [une douzaine au total] remplissant les conditions de recrutements en contrats d'avenir ». Sachant que le conseil régional est situé à moins de 500 mètres de l'agence en question, ce courrier ne parvenait à destination que le mardi 20 novembre, soit au lendemain de la date butoir fixée unilatéralement. En raison de l'extrême lenteur des services de la poste, sans doute...

Ce courrier étonne encore plus par ailleurs, puisque la veille, soit le jeudi 15 novembre 2012, les services de la région Guadeloupe avaient déjà pris l'attache de la direction régionale du pôle emploi ; et tous deux s'étaient entendus sur les conditions particulières d'urgence du traitement de ces offres...

Comme indiqué dans le tableau qui précède, l'aéropage à la tête du pôle emploi Guadeloupe n'a nullement tenté de convaincre notre « partenaire » que les conditions dictées (délai de présentation des candidats - nombre de candidats - absence de toute mention relative au « tutorat » et au « parcours professionnel » allaient à l'encontre :

- D'un traitement de ces offres conforme aux règles et missions du service public national de l'emploi telles que rappelées, précisées ou édictées par la circulaire DGEFP n°2012-20 du 02.11.2012 n°2012-156) sur la mise en oeuvre des emplois d'avenir adressée notamment aux préfets et au directeur général de pôle emploi : « tutorat », « respect du public cible », « respect de l'égalité entre les femmes et les hommes », « parcours professionnel »... ;

- D'un traitement de qualité de ces offres (plusieurs sont en effet destinées à des jeunes chômeurs de longue durée - 16/25 ans ayant plus de 12 mois de recherche dans les 18 derniers mois - difficilement recensables : **offres de « cadre dirigeant d'un service territorial », « d'attaché territorial à l'international », « de juriste des marchés publics »...**) dont les modalités ont été soulignées ou définies par l'instruction pôle emploi n°2012-156 du 14 novembre 2012 : « phase de prescription et de formalisation des engagements de l'employeur », « échange d'informations entre les réseaux » (partenaires cotraitants) - « suivi personnalisé des jeunes » embauchés « pour une insertion professionnelle réussie », « Tous les employeurs dev[ant] s'engager sur un encadrement des jeunes, sur un tutorat de qualité et sur des actions de formation permettant aux jeunes d'améliorer leurs compétences et leurs qualifications »... **Ces offres sont donc totalement illégales au regard des textes..**

Il est vrai que les nécessités liées à l'action ne s'embarrassent pas ou si peu de considérations réglementaires, ou d'un cadre opérationnel, fussent-ils dictés par le national... Le débouya pa péché des pôtèd mannèv pas plus ; et les considérations politiques encore moins.

C'est donc à tout le moins sans scrupule aucun que le Directeur Régional et son acolyte de Directeur du réseau ont, dans la même semaine du 12, pris la décision de convoquer au pied levé une réunion par conférence téléphonique

avec les directeurs d'agence de pôle emploi Guadeloupe (DAPE)... Au menu officiel : les modalités d'organisation pour la mise en oeuvre du nouveau dispositif d'aide à l'embauche des jeunes en Guadeloupe. Après une rapide présentation des modalités, les membres de la direction du réseau informaient des DAPE interdits que la totalité des offres seront saisies par l'agence compétente puis routées et centralisées par l'agence de Capesterre Belle Eau. Vaines, car bien trop maigres et lâches, protestations de DAPE habitués à se taire et à accepter l'inacceptable... Mais silence de la principale concernée...

A ce stade, plusieurs questions doivent être soulevées et auxquelles L'UGTG entend répondre :

· **Le Directeur Régional et le Directeur du réseau** (DUPONT & Dupont) entendaient-ils réellement réduire la présentation du dispositif phare du nouveau gouvernement français à un simple échange par conférence téléphonique avant déploiement ? Seraient-ils à ce point courageux, téméraires ?

La réponse est bien évidemment NON... En fait, Yo té mélé !...

Mélé par l'absence totale de préparation du déploiement des emplois d'avenir en Guadeloupe ! Rien de plus normal, ces deux-là se soucient du chômage des (jeunes guadeloupéens) comme d'une guigne !

Mélé à l'idée d'avoir à expliquer en face le choix d'une centralisation des offres à l'agence de Capesterre, que rien ne justifie ! Si ce n'est la volonté de centraliser les combines à venir et les contorsions à venir !

Mélé à l'idée d'avoir à annoncer que de routage il n'y en aura point s'agissant de certaines offres : puisque les offres de la région et d'autres à venir (La Poste) seront directement saisies par Capesterre !

Mélé d'avoir à présenter physiquement celle qui en dépit (ou à cause !) des centaines d'offres illégales du GEIQ, prête à nouveau la main à un mauvais coup contre le service public de l'emploi en Guadeloupe, contre les agents, in fine - comme on le verra pli ba - contre les jeunes chômeurs de Guadeloupe...

· **A-t-il échappé aux Directeur Régional et Directeur du réseau** que les offres du conseil régional ne pouvaient être positivement satisfaites dans les délais fixés par la région ?

La réponse est bien évidemment NON... En fait, Yo la poussa !...

Car ni SWIETON (DR) ni PELVOIZIN (Dr) n'ignorent les critères stricts et les modalités régissant la prise et le traitement des offres d'emplois d'avenir. Mais tous deux sont ici en mission commandée, afin :

- **D'imposer aux agents et aux OS de lutte la politique managériale de la DG et les déploiements opérationnels visant tous deux à démanteler le service public de l'emploi ;**

- ▶ D'invalider le service public de l'emploi en Guadeloupe aux yeux des « partenaires », aux yeux des usagers, et à nos propres yeux...
- ▶ Promouvoir l'éclosion ou le born-again de cadres indigènes fatalistes ou larbins.

C'est donc sciemment, qu'ils font le choix d'accepter le dévoiement d'un dispositif nouveau et inventent un circuit qu'ils n'auraient jamais osé mettre place chez eux, ni même à Trifouillis-Les-Oies.

Sinon, comment imaginer qu'ils aient pu valider ce dispositif-là, et plus grave, une « demande » dont l'objectif est inatteignable dans les délais impartis. Sauf à se précipiter dans les fichiers (DUNE - IOP - QMF) pour fourguer à la région des jeunes chômeurs qu'on aurait appelé en urgence en leur disant « **poté mannev, poté mannev, la réjyon ka anboché !** » ; et cela, en dehors de tout travail de rapprochement sérieux (portefeuilles - entretiens - critères d'éligibilité...). Avec pour résultat inévitable le fait que les jeunes adressés connaîtront un sort identique à ceux qui hier avaient postulé pour la Poste, et avant-hier pour la SS.

Sinon comment imaginer que **SWIETON & PELVOIZIN** aient décidé de **vicier dès le départ** un dispositif d'aide à l'embauche quitte à nourrir encore plus chez les Guadeloupéens et les chômeurs en particulier tous les soupçons de **konbinn'** et de **filon**, de **magouy'** et de **trafik**... En faisant encore une fois porter le chapeau à l'agence et aux agents... Avec pour résultat inévitable, de nouvelles agressions !

· **La Région entend-elle réellement et sérieusement associer le pôle emploi de Guadeloupe, la Mission Locale et AGIH CAP Emploi aux processus de recrutement en cours et à venir ?**

La réponse est bien évidemment NON... Non, nous ne pouvons rien affirmer de tel.

NON, si l'on considère que la convention d'engagements signé avec l'état par la région ne mentionne pas une seule fois un seul des trois acteurs du service public chargés de la mise en oeuvre du nouveau dispositif.

NON, si l'on considère le temps mis par la région à adresser ses offres au Pôle emploi eu égard à son agenda politique (cérémonie de signature le 4 décembre prochain) et au délai imparti pour fournir des DE...

NON, si l'on considère la phrase peu sibylline contenue dans le courrier de Mme BOREL-LINCERTIN : « **Bien entendu, nous dit-elle sans rire, seuls les candidats répondant au profil attendu (aptitudes professionnelles et le cas échéant qualifications requises) seront retenus** »... A bon entendre...

Eh oui, il ne manquerait plus que cela : que la région Guadeloupe soit contrainte d'embaucher non des « candidats attendus », mais des chômeurs répondant au profil et critères des emplois d'avenir, censément mis en place dabò pour des jeunes ayant peu d'aptitudes professionnelles et pas ou peu de qualifications...

Face à cette nouvelle dérive dans la mise en oeuvre de contrats aidés, L'UGTG exhorte les agents à avoir une

pleine conscience de ce qui est ici en jeu : l'exigence du respect du travail des agents, le respect des chômeurs, le respect des missions du service public de l'emploi ; en parallèle, le refus de s'associer, même passivement ou en silence, à l'entreprise de démolition du service public au profit d'intérêts douteux...

Capesterre-Belle-Eau, le 21.11.2012